



Interdit bancaire abusif par ma banque aidez-moi

Par **mika1402**, le **19/09/2008** à **14:37**

Bonjour,
Alors petit récapitulatif de mon histoire :
Le 01 juin j'ai émis un chèque de 26euros...
Le 04 juin j'ai eu une agression et on m'a volé mon salaire en liquide (1200euros) suite à une agression en plein jour. Le lendemain je suis allé voir ma banque pour signaler que j'allais avoir du mal ce mois-ci avec ma déclaration de plainte et mon dossier de l'hôpital pour prouver ma bonne foi, mais j'ai déposé ce jour-là 500euros que mes parents ont pu me prêter...
Fin Août j'ai appris que ma banque m'avait mis en interdit bancaire car je voulais changer de banque pour un taux de crédit plus intéressant... de là je vais voir ma banque et me disent d'aller voir l'établissement où le chèque a été émis pour régler le chèque et ainsi récupérer le fameux chèque rejeté qui n'a toujours pas été réglé d'après eux ... à ma grande surprise en allant à l'établissement concerné... l'établissement l'a représenté le 06 juin et le chèque a été débité de mon compte...
Conclusion me voici interdit bancaire et ne peux rien faire d'après les dires de ma banque.
Mes questions sont les suivantes :
- Une banque peut-elle émettre un interdit bancaire sans prévenir la personne ? la Loi MURCEP
- Je crois
- A-t-elle le droit de mettre un interdit bancaire alors que le chèque a été prélevé ?
- Puis-je me retourner contre ma banque ? pour les préjudices moral et financier que cela m'a coûté ?